



COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE DIRECTION DU 15 FÉVRIER 2019

Le comité de direction de l'association sportive du golf de Chailly s'est réuni le vendredi 15 février 2019 à 18h30 au château de Chailly.

Membres présents : BACQUAERT Christophe, DELAGE Philippe, DUPUIS Jean-François, FORIN Véronique, NICOLLEAU Marie-Luce, PRIOUX Christophe, ROIGNOT Michel, YANG Tobias.

Membre absent excusé : CRÉPEY Arnault.

Personnalité invitée : MOSSÉ Jean-Philippe.

1/ Répartition des tâches au sein du comité de direction :

Le président accueille les deux nouveaux membres du comité de direction, Philippe DELAGE et Marie-Luce NICOLLEAU. Il se réjouit que l'équipe de direction soit désormais au complet avec ses neuf membres. Il indique que c'est l'occasion de procéder à une nouvelle répartition des tâches à l'intérieur du comité dans la mesure où Christophe Prioux avait accepté le poste de secrétaire à titre intérimaire et souhaite être déchargé de cette fonction. Marie-Luce NICOLLEAU accepte cette responsabilité et est élue secrétaire de l'association sportive à l'unanimité du comité de direction. À l'issue de ce vote, le bureau est désormais constitué comme suit :

- Président : Michel ROIGNOT ;
- Vice-président : Tobias YANG ;
- Secrétaire : Marie-Luce NICOLLEAU ;
- Trésorière : Véronique FORIN.

Le président indique ensuite qu'il convient de répartir les responsabilités pour l'organisation et le bon déroulement des compétitions organisées par l'association, au moins pour la première partie de la saison. Les responsables suivants sont désignés :

- Equip/Am (21 avril 2019) : Véronique Forin et Marie-Luce Nicolleau ;
- Coupe des Ménages (19 mai) : Philippe Delage et Michel Roignot ;
- Coupe des restaurateurs (30 juin) : tout le comité (+ *Philippe Molas qui s'était proposé pour aider*). Le président diffusera au comité de direction le tableau 2018 des restaurants ayant sponsorisé cette compétition. Pour 2019, il sera mis à jour en temps réel au fur et à mesure de la réception des dons ;



- Trophée des grands vins de Bourgogne (14 juillet) : Véronique Forin et Tobias Yang (+ Roger Blanco qui s'était proposé pour aider).

2/ Modalités d'engagement des équipes pour les compétitions de 2019 :

Le président rappelle les succès remportés par les différentes équipes du club en 2018. Cela a pour conséquence leur progression en division nationale qui entraîne, pour 2019, de nouveaux défis, notamment budgétaires. Ces succès contribuent à la notoriété voire à l'attractivité du golf de Chailly. Toutefois, les déplacements liés aux compétitions de 2019 doivent s'opérer dans le cadre d'un budget contraint, voté par l'assemblée générale du 2 février : 6 000 € ont été alloués aux équipes et il convient de respecter ce montant ou alors de trouver de nouvelles recettes (sponsors).

La trésorière présente ensuite un projet de répartition de ces 6 000 € entre les différentes équipes :

- 3 000 € pour l'équipe homme 1 (qui doit se déplacer à Annecy 3 nuits/4 jours) ;
- 1 800 € pour les séniors dans le cadre des compétitions SGBFC ;
- 380 € pour les séniors hors SGBFC (compétition à Chailly) ;
- 300 € pour l'équipe femmes.

Dans ce projet, l'équipe vétérans, qui doit se déplacer à Gap pour 4 jours, ne serait pas financée (son besoin est de l'ordre de 1 500 à 2 000 €).

Ce projet est jugé non satisfaisant et un long débat s'engage parmi les membres du comité de direction, au cours duquel les points suivants sont abordés :

- Le budget doit maintenir un équilibre entre ce qui est alloué aux équipes et ce qui l'est aux autres activités de l'association ;
- Le fonds de roulement ne doit pas être utilisé pour équilibrer le fonctionnement de l'association mais pour financer des opérations ponctuelles et non renouvelables (Exemple en 2018 : la création du site Internet de l'association) ;
- En ce qui concerne les équipes, Chailly Resort devrait les financer au même niveau que l'AS ;
- La recherche de nouveaux sponsors s'avère nécessaire pour augmenter les recettes de l'association et garantir le fonctionnement des équipes. Elle pourrait se concrétiser par l'organisation d'une compétition supplémentaire financée par un sponsor ;
- À la date du comité de direction, il n'est pas certain que Chailly puisse engager une équipe femmes et une équipe vétérans, par suite de la défection ou du départ de certains joueurs.

Au terme de ce débat, le comité de direction décide d'affecter aux équipes les sommes suivantes :

- Équipes homme : 3 000 € ;
- Équipe séniors (hors SGBFC) : 600 € ;
- Équipe séniors-SGBFC : 1 800 € ;
- Équipe vétérans : 1 500 €, sous réserve de la confirmation de l'engagement effectif d'une équipe ;
- Équipe femmes : 500 €.



Dans ces conditions, le financement des équipes n'est pas complètement assuré : la situation sera réexaminée au prochain comité de direction au vu du devenir de l'équipe vétérans.

Par ailleurs, le président reverra avec la direction de Chailly Resort le montant de la subvention susceptible d'être versée à l'AS, qui devrait couvrir 50 % des frais des équipes. Enfin, la recherche de nouveaux sponsors va être accentuée.

3/ Questions diverses :

- Site Internet de l'AS : il est proposé d'ajouter une nouvelle page « vie des équipes » qui pourra être subdivisée en plusieurs sous-rubriques (hommes, femmes, séniors, vétérans). De même, il conviendra de faire une place pour les éventuels futurs sponsors de l'association. Cet ajout sera vu par le président avec le concepteur du site.
- Tableau des compétitions : il est demandé à Chailly Resort de distinguer, dans la mesure où cela est possible, les compétitions organisées par l'AS.
- La prochaine réunion du comité de direction est fixée au vendredi 29 mars 2019 à 18h30.

La séance est levée à 20h30.

Le président,

La secrétaire,

Michel ROIGNOT

Marie-Luce NICOLLEAU